République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012

ZAC LA CROIX RÉTROCESSION DES PARCELLES F808,F854, F1110 (EN PARTIE), F953,F951,F952,F955

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés ;

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations:

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés:

M. Jérome CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSET

Absents:

M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum: 23	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le Conseil communautaire a voté favorablement pour la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu la délibération du 18 avril 2011 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création modifié,

Vu que le Conseil Général de l'Hérault est actuellement propriétaire de plusieurs parcelles constituant des délaissés routiers :

N ° parcelle	Superficie parcelle en m²	Superficie utile au projet de ZAC
114 F 808	684	684
I I 4 F 854	350	350
114 F 1110	3474	626
114 F 953	13	13
114 F 951	35	35
I I4 F 952	75	75
114 F 955	570	570

Vu la délibération du Conseil Général de l'Hérault du 14 novembre 2011, portant sur la rétrocession en faveur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault des parcelles F808, F854, F1110 (en partie), F953, F951, F952, F955, à l'euro symbolique.

Considérant que ces parcelles sont incluses dans le périmètre de la ZAC La Croix et nécessaires à l'aménagement de la ZAC,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accepter la rétrocession du Conseil Général de l'Hérault à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées F808, F854, F1110 (en partie), F953, F951, F952, F955,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant l'Etat

N° 590 le

Publication le

- 5 MARS 2012

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte: 034243406694-20120227 INC 19728-DE

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

